

Infos Les Pieux



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DES PIEUX



La Fête Saint-Clair vibrera
du 20 au 22 juillet
dans toute la commune



Budget 2018 :
les orientations majeures



Foyers - Résidences :
une gestion communale



Rentrée scolaire 2018 :
semaine de 4 jours

La majorité municipale vote un budget responsable.

Fidèle à nos engagements du mandat et afin d'éviter une augmentation de 30% de la fiscalité communale depuis trois ans, nous maîtrisons le budget qui répond à la nécessité de faire des économies de dépenses de fonctionnement et nous recherchons des fonds de concours pour les investissements. Nous avons provisionné 1,8 million d'euros pour faire face à l'endettement de 4,16 millions d'euros contractés en 2010 pour la réalisation d'équipements d'intérêt communautaire (logements écoles, espace culturel et pôle enfance). Le remboursement de ces emprunts «grand chantier» débutera lorsque le réacteur EPR sera en service.

Le transfert de la compétence voirie de contournement sud des Pieux à la CAC.

Aujourd'hui, la capacité d'endettement de la commune est atteinte et le projet de la voie de contournement sud était déjà financé par la communauté d'agglomération du Cotentin (CAC) avec une autorisation de programme de 5,2 millions d'euros. Ce projet, optimisé à 3,8 millions d'euros suite à la concertation publique, est devenu pour les décennies à venir une évidence afin de desservir la centrale de Flamanville et la sécurisation des déplacements urbains, routiers et agricoles. Sans ce contournement sud, ce serait de nouvelles charges financières pour la commune, l'augmentation des nuisances de circulation et un recul de la sécurisation urbaine.

Clairement ce n'est pas aux habitants des Pieux de subir cette situation et de la financer par l'impôt ménage. L'accessibilité et la sécurisation des accès de la centrale de Flamanville doivent

rester financés par la fiscalité industrielle de la CAC qui a reçu, lors de la fusion de l'ex CCP, 20 millions d'euros d'excédent et 16 millions d'euros de fiscalité industrielle annuelle qui sera doublée à la mise en service du nouveau réacteur pour des décennies.

Le retour des compétences de la CAC vers la commune des Pieux.

Au 1er janvier 2019, les compétences facultatives restituées à la commune seront : le scolaire (les établissements primaires et maternels, la restauration scolaire, les transports scolaires, les participations aux projets pédagogiques du primaire et à l'animation socioculturelle du secondaire), la petite enfance (le pôle enfance et le RAM), l'école de musique, le versement des subventions aux associations, la surveillance des plages, le portage des repas, la restauration collective, la fourrière du But, l'électrification rurale, la mise en accessibilité de la voirie et des établissements publics. La CAC conserve la gendarmerie et les hébergements collectifs de Sciotos.

La piscine et le centre équestre sont identifiés compétences d'intérêt communautaire par la CAC qui restituera au 1er janvier 2019 à la commune le complexe de la Carpentierie et le gymnase de la Fosse.

La CAC propose à la commune une organisation en service commun pour gérer le fonctionnement des compétences transférées pour maintenir les services à la population et aux associations. L'adhésion à ce service commun implique de mutualiser, avec les anciennes communes de l'ex communauté de communes des Pieux, afin de retrouver une gouvernance collégiale pour gérer les personnels, les solidarités financières

et le partage des biens. A l'expérience du premier service commun de la voirie restitué début 2018, nous constatons déjà des divergences de choix de communes et des difficultés de mise en œuvre. L'échec de la création de la commune nouvelle à 15 nous oblige à reconstruire cette solidarité.

Je félicite le personnel, les membres et les élus du CCAS pour la réussite de l'intégration des hébergements de la Boiserie et des Aubépines ainsi que pour les actions menées en faveur des personnes âgées et des familles.

De nouvelles responsabilités et missions sont à venir, je remercie le bureau et la majorité municipale qui sont déjà sollicités pour appréhender les conséquences de ces retours de compétences, en préparant les évolutions nécessaires dans les intérêts de l'action municipale à votre service.

Je vous invite à découvrir les activités et les animations estivales que nos services et les associations vous proposent. Je vous souhaite de belles vacances et remercie les associations, les professionnels, les bénévoles et les services qui contribueront à la réussite de cet été sur les Pieux.

Jacques LEPETIT
Maire des Pieux

SOMMAIRE

Cadre de vie	p.3-5
Finances	p.6
Social	p.7
Scolaire - Jeunesse	p.8
Culture	p.9
Tribune politique	p.10
Agenda de l'été	p.11
Retour en images...	p.12

Journal d'information municipal
de la commune des Pieux -
juin 2018

Responsables de la rédaction :
Jacques LEPETIT - Chantal BROUZENG-
LACOSTILLE
Rédaction : Services municipaux
Crédits photos : Mairie des Pieux ; Thierry
Houyel ; Baptiste Almodovar
Mise en page : Anne-Laure Hérout
Impression : Imprimerie Lereverend
Tirage : 1600 ex. Gratuit
Mairie des Pieux BP 12 - 50340 LES PIEUX
Tél. : 02 33 87 50 00 - Fax : 02 33 87 50 09
www.lespieux.fr / mairie@lespieux.fr

Associations : une médaille pour Mme GIBERT

Les Pieux bénéficient d'un tissu associatif riche que l'on nous envie. Les nombreuses associations qui font vivre notre territoire participent activement à l'attractivité de notre commune.

Portées par des personnes passionnées, volontaires et généreuses, c'est toujours une profonde joie de pouvoir saluer et récompenser les personnes qui s'investissent, très souvent depuis de nombreuses années, au sein de ces associations.

En avril dernier, Mme Gibert a ainsi été récompensée de son engagement

depuis 11 ans auprès des Archers Pieusais en recevant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.



CADRE DE VIE

Premiers retours de compétences

Avant la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC), nombre de compétences territoriales étaient dévolues à l'intercommunalité. Cependant, la création de cette intercommunalité XXL entraîne des bouleversements dans la gestion des affaires locales. En effet, compte tenu de son périmètre actuel, la CAC ne peut gérer toutes ces compétences et a décidé de se concentrer essentiellement sur ses compétences obligatoires et stratégiques : développement économique, tourisme, aménagement du territoire, gestion des déchets, ... Des compétences autrefois communautaires sont donc restituées aux communes.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2018, la commune des Pieux gère la voirie et l'éclairage public ainsi que les foyers de personnes âgées (FPA) « Les Aubépines » et « La Boiserie ». De nouvelles compétences devraient également revenir dans le giron communal d'ici la fin de l'année : petite enfance, scolaire, sport, école de musique, restauration collective... Tous ces transferts de compétences sont ou seront financés par



des attributions de compensation versées par la CAC qui doivent recouvrir les charges de fonctionnement et d'investissement de ces services pour une année.

Une continuité de service assurée

Le premier objectif de la municipalité pour chaque retour de compétence est de maintenir l'offre et la qualité de service pour les habitants. La priorité donnée aux agents communaux et communautaires est donc d'accentuer leurs efforts sur la continuité des services. Ainsi toutes les obligations contractuelles sont directement affectées à la structure recevant la gestion de la compétence : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) des Pieux pour les FPA, commune des Pieux pour la voirie.

Le transfert des deux foyers de personnes âgées s'est fait directement par l'intégration des agents dans les effectifs du CCAS des Pieux. Le budget destiné à la gestion des deux résidences

a totalement été repris par le budget 2018 du CCAS. Les prestations offertes aux résidents et à leurs proches demeurent identiques : repas, animations, spectacles, ...

La création d'un service commun pour entretenir la voirie et l'éclairage public

La voirie est également transférée aux communes depuis le 1er janvier 2018. Cependant, afin de maintenir encore une fois une continuité de service, un service commun intercommunal a été créé, constitué de l'intercommunalité et de 12 communes (toutes membres de l'ex communauté de communes des Pieux, dont la commune des Pieux). Ce service a pour principal objectif d'entretenir la voirie et l'éclairage public existants. En ce qui concerne les investissements : création ou renouvellement de voirie, implantation de nouveaux candélabres, ... ils sont du seul ressort de la commune.

Labels

Pavillon Bleu

La plage de Sciotot obtient pour la 18^e année le label «Pavillon Bleu». Cette reconnaissance récompense la politique de développement touristique durable menée depuis plusieurs années sur la commune des Pieux.

Garant d'une grande qualité environnementale, ce label assure aux résidents et aux touristes de la commune, une eau de baignade d'excellence et un respect des espaces naturels par la mise en place d'actions raisonnées : collecte de déchets, mise à disposition de poubelles de tri, non utilisation abusive de produits lavants tels que les shampoings, stands de sensibilisation avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement...



Villes et villages étoilés

Après avoir remplacé des véhicules essence et énergivores utilisés par la commune par des véhicules électriques, les élus ont travaillé à la réduction de l'éclairage nocturne.

L'éclairage nocturne a ainsi été arrêté de 23h à 6h dans un premier temps et les lampes à vapeur de mercure utilisées sur les lampadaires ont ensuite été remplacées par des LED.

Cette action a été saluée par l'obtention du label «Villes et Villages étoilés» et l'attribution de 3 étoiles pour la commune des Pieux, seule commune dans La Manche à acquiescer cette distinction cette année.

Ce label sera identifié par la pose de deux panneaux en entrée de bourg des Pieux.



Villes fleuries : 3^{ème} prix pour Les Pieux

La commune des Pieux a reçu en mars dernier le 3^e prix du jury délivré par le département pour sa campagne de fleurissement.

Ce prix salue la volonté des municipalités d'offrir aux habitants des espaces herborisés qui embellissent leur ville.

À travers ce prix, c'est aussi le travail quotidien fourni par le service des espaces verts qui est récompensé : utilisation de plantes locales, usage de produits zéro phyto, réduction de la consommation d'eau, plantations durables...



Lancement du projet liaisons douces

Le secteur de Sciotot constitue un des atouts touristiques majeurs du territoire. Cependant, il souffre d'un isolement géographique vis-à-vis du centre-bourg et peut en période estivale être confronté à des problèmes de sécurité et d'accessibilité.

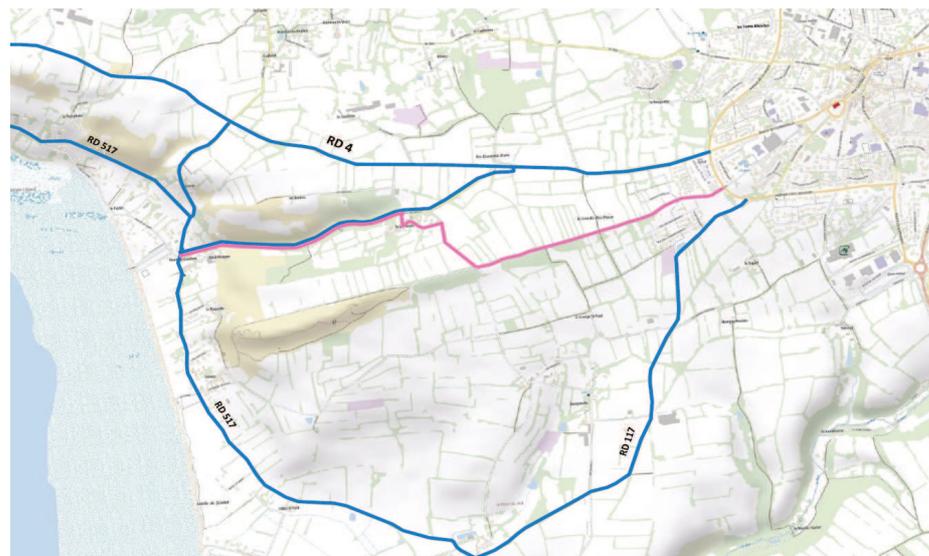
Afin de garantir la sécurité des habitants et de faciliter l'accès à la plage par le centre-bourg, la municipalité projette la réalisation d'une liaison douce entre ces deux lieux à l'horizon 2019.

Déjà initiée dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme de la commune, ce projet s'inscrit dans un réaménagement plus global de ce secteur visant à développer un tourisme raisonné et offrir aux usagers des conditions d'accueil favorables à la détente et aux loisirs de plein air. Il correspond également aux engagements environnementaux pris par la municipalité durant cette mandature.

Une concertation avec les habitants et les commerces concernés a déjà été lancée par une première réunion le 14 avril dernier. Elle a permis de confronter les idées et de connaître les contraintes de chacun.

Ainsi, le projet consisterait essentiellement en une remise en l'état du cheminement piéton avec un trottoir d'1m50 de largeur et sécurisé par une bordure haute. Le double sens de la VC 1 (descente du Val Mulet) serait conservé mais des aménagements routiers (type chicanes) sont envisagés afin de réduire la vitesse des véhicules dans la descente.

La phase projet devrait se terminer à la fin de cet été, la commune prendra soin de communiquer à ce sujet dès l'automne prochain.



Aménagement d'une aire de Tir à l'Arc

Après l'aménagement du parking à proximité du stade, il est envisagé la réalisation d'une aire de tir à l'arc sur la zone d'espace vert située à l'est de la parcelle. En plus des activités d'archerie « classiques », un jardin de tir sera aménagé pour la pratique du tir beursault. L'objectif principal du projet est que les archers qui pratiquent le tir à l'arc dans le cadre associatif ou s'initient au tir à l'arc dans le cadre scolaire disposent d'un terrain sécurisé et adapté.

Le positionnement de l'équipement, en continuité du stade municipal, permettra de mutualiser les infrastructures du stade entre différents sports, notamment lors des compétitions (vestiaires, club house...).

Cette aire de tir à l'arc devrait contribuer à faire croître le nombre d'adhérents. Ce projet s'inscrit ainsi dans la volonté communale d'accompagner les associations dans leur développement et de promouvoir la pratique sportive sur son territoire.

Été : les bon réflexes contre les cambriolages

Au quotidien : protégez les accès de votre maison (système de fermeture fiable, oeilleton, entrabâilleur) ; photographiez vos objets de valeur et conservez vos factures d'achats de matériels ; placez en lieu sûr vos bijoux, cartes de crédit, sac à main et clés de voiture ; n'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés et ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans votre boîte aux lettres.

Avant de partir en vacances : informez votre entourage de votre départ ; créer l'illusion d'une présence (programmateur de lumière, radio...) ; ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux.

En cas de cambriolage : prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie ; ne prenez aucun risque si les cambrioleurs sont encore sur place ; ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre et interdisez l'accès aux lieux.

PLU : retour sur l'enquête publique

Dorénavant assurée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la procédure d'élaboration du PLU des Pieux touche à sa fin. L'enquête publique a eu lieu entre le 26 janvier et le 26 février 2018 et a permis aux habitants d'apporter leurs observations et remarques quant au projet. Pas moins de 130 observations ont été inscrites dans les registres papier et dématérialisés.

Par la suite, le commissaire enquêteur nous a transmis son rapport avec avis favorable courant mai. Ce dernier est d'ailleurs accessible au public pendant 1 an, soit à l'accueil de la mairie soit en ligne sur le site internet de la mairie : www.lespieux.fr (vous retrouverez le lien dans la rubrique PLU).

La dernière étape sera l'approbation du document par l'assemblée communautaire qui devrait avoir lieu en septembre 2018.

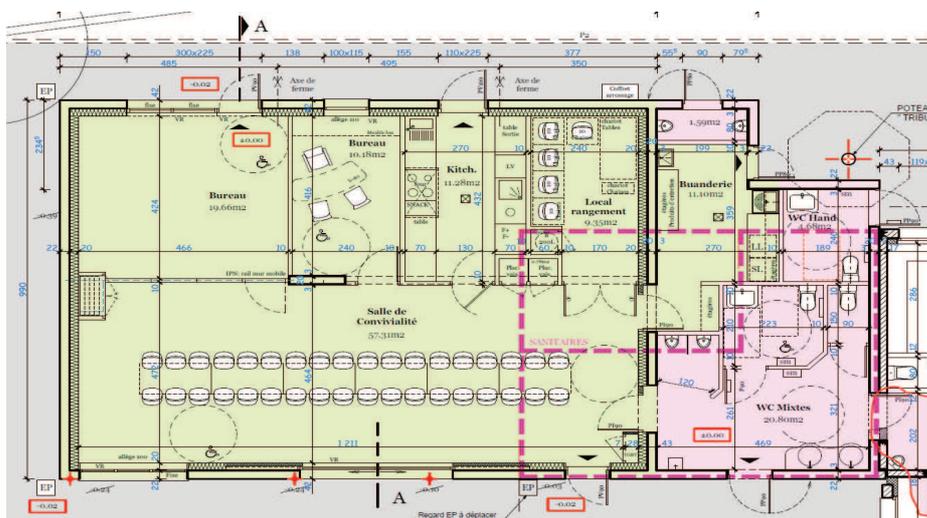
Projet «Club House» et accessibilité du stade municipal

Dans le cadre de la mise en conformité des établissements recevant du public, la commune doit réaliser des travaux de mise en accessibilité sur le bâtiment du stade municipal des Pieux comportant les tribunes et les vestiaires. Ces travaux entraîneraient une forte diminution de l'espace de détente réservé aux utilisateurs du stade.

Or, la commune des Pieux souhaite accompagner le développement des associations et encourager la pratique sportive sur son territoire. De plus, le collège des Pieux, en collaboration avec les associations sportives (USOC et OSLC), a ouvert une « classe foot » depuis la rentrée 2017.

La municipalité a donc décidé de profiter de ces travaux de mise en conformité pour aménager un nouvel espace type « club house » pour les utilisateurs : joueurs, entraîneurs, arbitres, familles... via une extension des vestiaires existants. Ce nouvel équipement permettra d'accueillir ces jeunes dans un cadre favorable à l'apprentissage (salle de convivialité pouvant être aménagée en salle de classe) et susciter leur intérêt pour la pratique sportive.

La mise en accessibilité des tribunes et



des vestiaires sont essentiellement des travaux de gros œuvre et de plomberie. La tribune sera rendue accessible par la mise en place d'un élévateur PMR afin de garantir les mêmes services à tous les utilisateurs/spectateurs.

Les travaux d'extension seront menés en même temps. Nous profiterons notamment des travaux des vestiaires et des sanitaires pour construire une salle de convivialité, un bureau pour le travail administratif, une kitchenette et un local de rangement.

Les locaux seront inutilisables pendant une bonne partie des travaux et des structures type bungalow seront installées provisoirement pour accueillir les vestiaires et les sanitaires.

La durée des travaux est estimée à dix-huit mois. Des demandes de financement ont été faites auprès de nos partenaires institutionnels : Communauté d'Agglomération Le Cotentin, le département de la Manche, la Région Normandie, l'Etat ainsi que la Fédération Française de Football,...

Affichage sur la commune

Depuis plusieurs mois, la municipalité constate que de nombreux événements sont valorisés sur le territoire de la commune par le biais des grilles d'affichage situées sur la commune.

Afin de promouvoir au mieux chaque événement, les élus rappellent que l'affichage sur ces grilles est obligatoirement soumis à autorisation de la Mairie.

Les demandes étant nombreuses et la municipalité souhaitant apporter son soutien au maximum d'événements culturels et sportifs ayant lieu sur le territoire, celle-ci autorise une durée d'affichage de 15 jours maximum par événement.

La pose et la dépose des banderoles et akylux sont à réaliser par les demandeurs. Si les emplacements et/ou la durée d'affichage n'étaient pas respectés, la mairie s'accorderait le droit de retirer les événements qui ne respecteraient pas ces conditions.

Pour rappel, les grilles d'affichage sont situées : rond-point des Sirènes,

route de Dièlette, route de Flamanville, route de Barneville, avenue de la Côte des Isles, rond-point de la Fosse (route D650), hameau courtois à Sciottot et à l'entrée de bourg - route D650.

Les affiches doivent être comprises entre le format A3 (42*29,7 cm) et ne pas dépasser la taille A1 (60*80 cm).

Les banderoles quant à elles ne doivent pas dépasser le format horizontal 300*100 cm.

Pour les événements ne souhaitant pas demander d'autorisation, un affichage libre reste disponible au Hameau Courtois, à Sciottot.



FINANCES

Le budget communal 2018

Le budget de la commune a été voté par le Conseil Municipal le 05 avril dernier dans la continuité du débat d'Orientation Budgétaire exposé en conseil municipal du 22 février 2018.

C'est un budget de transition entre le fonctionnement économique habituel de la commune et les changements à venir avec de nouvelles actions données par la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC). En effet, des compétences auparavant organisées et gérées par la Communauté de Communes des Pieux puis, avec sa disparition, par la CAC vont revenir dans le giron des Pieux.

Ces nouvelles compétences et actions que notre commune devra gérer seront accompagnées de compensations financières de la part de la CAC. Ces volumes de compétences et de compensations financières viendront gonfler les volumes de notre budget 2019. Nous pouvons déjà en voir les effets cette année avec les compétences voirie et celle du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Pour Les Pieux, le Centre Communal d'Action Sociale doit gérer désormais les foyers de personnes âgées de la Boiserie et des Aubépines.

Schéma de répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement hors écritures d'ordres en 2018

La commune gère désormais des actions, des responsabilités et des budgets qu'elle n'avait pas jusque-là. Le budget 2018 est impacté en recettes et en dépenses à titre provisoire avec la voirie pour 340 000 € et pour 80 000 € pour le CCAS.

Courant 2018, la CAC va décider d'un volume important de compétences à donner aux communes. Le budget sera donc très différent à l'avenir et ne pourra plus être comparé avec les précédents.

L'année 2017 a été une année charnière avec la baisse continue des dotations et surtout l'évolution de notre territoire en intégrant le Cotentin. L'année budgétaire 2018 est une année de transition avant les changements de 2019.

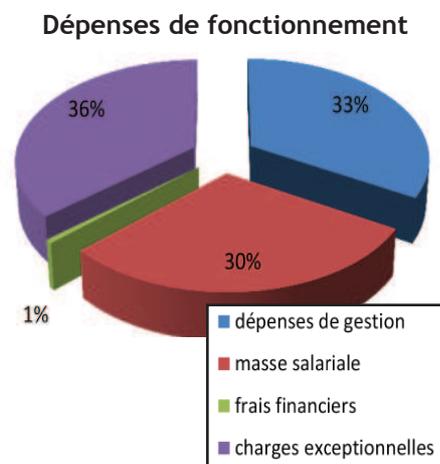
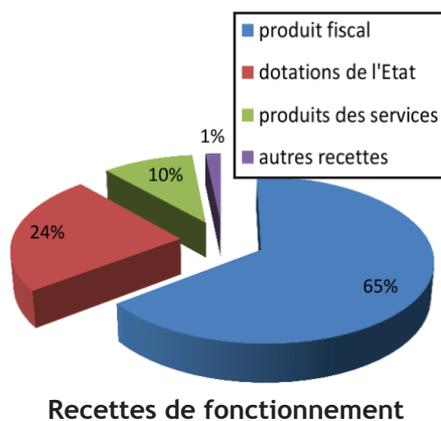
Le budget 2018 se caractérise à nouveau par un maintien des taux d'imposition pour la 4ème année consécutive. Dans un contexte économique difficile et malgré des recettes en baisse nous maintenons nos efforts pour ne pas impacter les Pieusais.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont en baisse. Les services et les élus restent attentifs à la situation en contrôlant quotidiennement notre situation financière. Les économies recherchées dans les consommations d'électricité et de carburants ont porté leurs fruits avec 20 000 € de moins de dépenses malgré des bâtiments supplémentaires et une remontée des prix des carburants.

La commune continue d'accompagner les associations dans les mêmes proportions que l'année précédente.

Les évolutions du territoire au niveau organisationnel s'accompagnent de modifications budgétaires et 2018 n'en est que le début.

La commune se doit d'anticiper ces évolutions en assurant la continuité des services à la population, tant dans leur diversité que dans leurs qualités.



Baignade interdite

A l'approche de l'été, la municipalité rappelle que la baignade hors des balisages sur la plage de Sciotot est fortement déconseillée et qu'elle est interdite sur la zone allant du parking du Fort jusqu'au Havre Jouan pour cause de remous qui peuvent être très dangereux.

Durant les deux mois d'été, la plage de Sciotot est surveillée tous les jours par des maîtres-nageurs sauveteurs dont le poste est situé au niveau de la cale de Sciotot. Une borne d'appel d'urgence est également disponible au niveau de la cale.



SOCIAL

INTERVIEW : Peggy Lemenuel, directrice des deux Foyers-Résidences «Les Aubépines» et «La Boiserie»

Depuis le 1er janvier 2018, ces deux établissements sont dans le giron de la commune. Zoom sur leur fonctionnement :

- **Quelles sont les missions d'une Directrice de Foyer-Résidence pour Personnes Agées Autonomes ?**

Diriger un Foyer-Résidence, c'est veiller au bien-être des résidents, garantir des prestations de qualité et faire de cette structure un lieu de vie accueillant, chaleureux, sécurisé et animé.

C'est mettre en œuvre des animations variées pour préserver l'autonomie des résidents, lutter contre l'isolement, favoriser le lien social et cela avec la participation de l'équipe des foyers, présente au quotidien, mais aussi d'intervenants extérieurs, d'associations locales...

C'est aussi, être à l'écoute des résidents et de leurs proches, informer, conseiller, orienter.

Et c'est bien sûr, la gestion administrative, réglementaire et technique, en lien avec les services communaux et autres partenaires.

- **Quel est le rôle d'un Foyer-Résidence pour Personnes Agées Autonomes ?**

Le Foyer-Résidence est, pour les personnes âgées valides, une formule alternative entre le domicile et l'établissement médicalisé.

Il propose, dans un environnement chaleureux et sécurisé, une offre de logements, des services et accompagnement adaptés qui permettent aux résidents de préserver au mieux leur autonomie et de rompre l'isolement tout en respectant leur intimité et leurs habitudes de vie.

Les résidents peuvent ainsi profiter d'animations aussi variées que le Qi Gong, la gym douce ou encore l'initiation à l'informatique. Le personnel des résidences assure une présence tous les jours en semaine, une visite de convivialité le week end et des astreintes de sécurité la nuit.

Infos pratiques :

- **Foyer-résidence «Les Aubépines»**
2 rue Collet - 02.33.04.10.33
- **Foyer-résidence «La Boiserie»**
6 rue Collet - 02.33.93.24.05



- **Comment sont équipés les Foyers-Résidences des Pieux et comment peut-on s'y inscrire ?**

Les résidences proposent des logements individuels, 44 aux Aubépines, majoritairement des F1 et 42 F2 à la Boiserie, tous équipés de kitchenettes. Outre ces espaces privatifs, les résidences offrent des lieux de vie collectifs (salles de convivialité, salons de détente, aménagement piétonnier).

Les résidences sont ouvertes aux personnes âgées de 60 ans et plus et autonomes. Après une visite des lieux et une rencontre avec la Directrice, les personnes qui souhaitent s'inscrire complètent une fiche d'inscription, qui précise les documents à fournir et les tarifs, sur place ou sur le site internet de la commune des Pieux.

Les ateliers du CCAS

Le CCAS propose de nombreux ateliers aux thématiques variées (gérer son budget, réaliser des recettes de cuisine...) tout au long de l'année afin d'aider toutes les personnes qui le souhaitent à gérer le quotidien.

Le 31 mai dernier, animé par Astres Services, l'atelier portait sur les écogestes à réaliser au quotidien pour faire des économies. Les participants ont ainsi pu repartir avec quelques cadeaux leur permettant de mettre en pratique immédiatement ces astuces.

Les prochains ateliers aborderont la fabrication de lessive à faire soi-même (le 12 juillet) ou encore un atelier parent-enfant (le 19 juillet). Le CCAS réfléchit à un atelier café-parents pour la rentrée.

Pour s'inscrire, prendre contact avec Christel Ruel, référente du CCAS, au 06 72 53 11 65 ou cruel@lespieux.fr



Les jardins familiaux fêtent leur 1 an !

Ouverts en juillet 2017 d'un projet partagé entre le CCAS et le Crédit Mutuel des Pieux, les jardins familiaux ont rencontré un vif succès !

Prêtées gracieusement par le Crédit Mutuel, les quatre parcelles disponibles, situées rue centrale, ont toutes trouvé preneurs et depuis un an, les jardiniers s'investissent pleinement pour les faire vivre.

La convivialité est le cœur de ce projet. En s'engageant, les jardiniers se doivent d'appliquer les principes de base des jardins familiaux : courtoisie, solidarité, entraide et respect de l'environnement. Aujourd'hui, fleurs, légumes et fruits, cultivés sans pesticide, ont trouvé leurs places sur ces parcelles.

Une belle réussite dont se félicite l'équipe municipale.

SCOLAIRE

Rentrée 2018 : semaine de 4 jours

Depuis leur mise en place obligatoire en 2014, la pratique des nouveaux rythmes scolaires avec neuf demi-journées d'enseignement, soulève des interrogations et entraîne des difficultés organisationnelles et administratives dans les territoires.

À la rentrée 2017, un régime dérogatoire aux rythmes scolaires permet aux communes de revenir à la semaine de 4 jours, c'est-à-dire à huit demi-journées d'enseignement.

Afin de préparer au mieux la rentrée 2018 et d'analyser les conséquences d'un éventuel nouveau changement de rythmes scolaires sur son territoire,



la municipalité des Pieux a lancé une grande phase de concertation avec tous les acteurs de la vie scolaire pieusaise : direction d'écoles, enseignants, représentants de parents d'élèves, associations, conseillers municipaux et agents publics.

Après plusieurs réunions et le lancement d'un sondage auprès des parents d'élèves, la tendance vers un

retour à huit demi-journées d'enseignement s'est dégagée avec un temps d'enseignement plus long le matin (+ 30 minutes) car plus propice aux apprentissages.

Après avis favorable des deux conseils d'école sur cette proposition, une demande dérogatoire a été transmise aux services académiques de Cherbourg qui ont validé le retour de la semaine de 4 jours.

Ainsi, à partir de la rentrée 2018, les horaires scolaires seront les suivants:

les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

MATERNELLES :

8h25-11h55 ; 13h25-15h55

PRIMAIRES :

8h30-12h ; 13h30-16h

Le Conseil municipal Enfants reçoit le 1er prix national des communes de - 10000 habitants

L'ANACEJ - Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes - a récompensé le Conseil Municipal Enfants pour son action menée sur le harcèlement en lui décernant le prix des jeunes citoyens. Dans le cadre de cette action, le Conseil Municipal Enfants a créé un double-décimètre illustré de dessins représentant plusieurs situations de harcèlement qu'il a ensuite distribué aux élèves de l'école primaire des Pieux et du collège Le Castillon.



JEUNESSE

Pôle Enfance

Les vacances arrivent à grands pas et le Pôle Enfance se prépare à accueillir pour la seconde année les jeunes enfants dans les meilleures conditions.

Ainsi, des jeux ont été installés depuis juin dans la cour extérieure du Pôle Enfance afin d'encourager et faciliter la pratique d'activités extérieures au sein de la structure. Les enfants peuvent dorénavant s'amuser avec un module multi-jeux avec toboggan et mur d'escalade, un panier de basket et un jeu sur ressort. Un sol souple garantit la sécurité des enfants en cas de chute.



Les Pieux et les abeilles : une préoccupation écologique

Comme inscrit dans le programme de la liste majoritairement élue, les élus participent à la protection de notre territoire et de notre écosystème.

Grâce au soutien de Manche Apicole et de son président Mr Lesclavec, le Conseil Municipal Enfants a pu rencontrer Mmes et MM. Ducourtioux, Demeautis et Levavasseur, apiculteurs Pieusais, qui les ont informé et sensibilisé sur la préservation et le rôle primordial des abeilles sur l'équilibre de la biodiversité. Quatre ateliers pratiques et théoriques se sont ainsi déroulés en mai et juin et d'autres rendez-vous sont prévus pour la rentrée de septembre.

Le travail effectué par les enfants sera suivi par les adultes et des propositions pourront être soumises au Conseil Municipal. La commune s'est engagée à poursuivre ses efforts pour l'avenir de notre territoire.



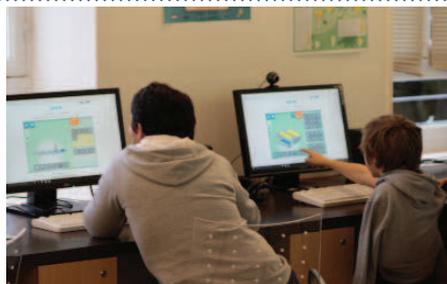
CULTURE

Centre multimédia : un animateur à votre service

A l'occasion du renouvellement des deux conventions qui lient le Centre multimédia à la région et à Manche Numérique ainsi qu'à l'obtention du label «Etablissement Public Numérique de Normandie», découvrez une interview de Nicolas Le Bellier, animateur du Centre multimédia :

- Quelles sont vos missions d'animateur au Centre multimédia ?

Accueillir, accompagner les visiteurs du Centre multimédia sur les créneaux en libre service. Préparer, élaborer des supports pédagogiques pour animer les séances de stages, ateliers et clubs. Suivre l'évolution des logiciels, des usages numériques, en résumé : pratiquer une veille technologique pour proposer des thèmes d'animation proches des usages actuels de la population. Nous faisons aussi de la prévention notamment auprès des enfants via la semaine «Internet et les Enfants».



- Quels sont les équipements dont disposent le Centre multimédia ?

Le centre multimédia dispose de onze ordinateurs fixes, de tablettes numériques, d'appareils photos compacts de dernière génération et deux boîtiers reflex équipés d'objectifs variés. Nous possédons aussi des raspberry Pi et des contrôleurs midi. Le matériel permet une exploration de tous les aspects du multimédia : l'image, le son, la vidéo, le texte. Le vidéo projecteur interactif est utilisé tous les jours lors des séances d'animation.



- Quel niveau faut-il avoir pour participer aux stages et ateliers proposés tout au long de l'année ?

Nous proposons des stages pour tous les niveaux du grand débutant au passionné sur de nombreux thèmes : internet, messagerie électronique, tablettes et mobiles, windows et linux, la photographie et la vidéo numérique, les réseaux sociaux etc. Le site internet du centre multimédia vous permet de rester informé de l'actualité du centre, de retrouver les dates et programmes complets des séances ouvertes à tous.

Centre multimédia des Pieux 19 rue des écoles - Les Pieux

Pour suivre les actualités et les activités du Centre multimédia :
<https://centremultimedia.lespieux.fr>
ou au 02 33 81 28 84

A NOTER !

Le 07 juillet 2018, les horaires du Centre multimédia passent à l'heure d'été. Retrouvez-les page 11.
Fermeture annuelle
du 04 au 25 août 2018

Sciotot : mise en place d'une boîte à livres

Pour la nouvelle saison estivale, la municipalité offre un service supplémentaire aux habitants et touristes en mettant en place à l'abord de la cale de Sciotot, une boîte à livres.

Décorée par les enfants participant aux TAP et alimentée dans un premier temps par des ouvrages provenant des fonds de la Médiathèque, la boîte à livres est destinée à tous les âges. Chacun est libre d'y apporter sa contribution, en échangeant l'un des livres de la boîte contre un autre, en ajoutant des ouvrages, etc.

Tous les âges y trouveront leur bonheur pour agrémenter une après-midi à la plage ou pour profiter de la mer sur un banc !



Saison culturelle 2018-2019: soirée de présentation

Alors que la saison culturelle 2017-2018 touche à sa fin et que cette année a été une nouvelle fois riche en événements, nous vous invitons à réserver dès maintenant votre soirée du jeudi 20 septembre prochain.

A cette occasion sera dévoilée la programmation de la saison culturelle 2018-2019 de l'Espace culturel des Pieux. Encore de nombreux rendez-vous concoctés par la mairie et les associations présentes dans le Nord-Cotentin pour cette prochaine saison où toutes les esthétiques seront présentées : théâtre, cirque, musique, danse...

À la suite de cette présentation, la compagnie de cirque accueillie en résidence de création au cours de la semaine, en partenariat avec La Brèche, Pôle National des Arts du Cirque de Cherbourg-en-Cotentin, montrera une séquence de 30 minutes synthétisant le travail réalisé au cours de la résidence.

JEUDI 20 SEPTEMBRE - 19h

Entrée libre.

Réservation conseillée auprès de la
Médiathèque Victor Hugo :
02 33 10 11 20

Rendez-vous avec la littérature nordique...

À la rentrée 2018, la Médiathèque vous concocte un nouveau rendez-vous dans ses locaux.

Partez à la découverte de la littérature des pays nordiques en venant écouter le romancier islandais Einar Mar Gudmundsson raconter son univers, ses inspirations, sa manière d'écrire à la Médiathèque.

Présentée dans le cadre du festival « Les Boréales », cette rencontre est une belle occasion de découvrir une littérature riche et abondante.

VENDREDI 23 NOVEMBRE

Entrée libre.

Réservation auprès de la Médiathèque
02 33 10 11 20



Spectacles et ateliers : un bon duo !

Autour des spectacles programmés à l'Espace culturel des Pieux, la municipalité développe des actions pédagogiques afin que les enfants aient un accès privilégié à la culture dès le plus jeune âge.

En janvier dernier, ce sont trois classes de 6e et 5e du collège Le Castillon qui ont pu profiter d'ateliers autour du spectacle «Hip-Hop, est-ce bien sérieux?».

Deux des six danseurs de la compagnie 6^{ème} Dimension sont venus animer ces trois ateliers dans le cadre des heures d'EPS.

Le soir, nombre d'entre eux sont venus profiter du spectacle : looking, popping, battles... n'avaient plus de secret pour eux !



Villes en Scène : nouvelle convention avec Flamanville

Depuis 2011, Les Pieux accueillent avec la commune de Flamanville des spectacles dans le cadre du dispositif culturel départemental «Villes en Scène».

A l'occasion du renouvellement de la convention liant les deux communes, M. Brisset, élu à la culture de Flamanville et Mme Brouzeng-Lacoustille, élue à la culture des Pieux ont dressé un bilan des trois années écoulées et renforcé le partenariat entre les deux communes afin de vous proposer toujours plus de spectacles de qualité.

Chaque année, ce sont ainsi six spectacles qui seront présentés de septembre à mai : deux à la salle du Raïot à Flamanville et quatre à l'Espace culturel des Pieux.

« lettre d'informations culturelle »

Inscrivez-vous auprès de la Médiathèque ou en ligne sur le site internet de la mairie et recevez le programme des spectacles et des activités multimédias et littéraires à chaque début de mois.

Une belle semaine de cirque avec SPRING !

En mars dernier, l'Espace culturel des Pieux accueillait, pour la première fois, le festival normand SPRING entièrement consacré au cirque contemporain. Pour marquer ce nouveau partenariat, ce sont non pas un mais trois spectacles qui ont été proposés !

«Fenêtres» et «Barons Perchés» du virtuose du trampoline, Mathurin Bolze, qui racontaient l'histoire de Bachir et de sa cabane en bois. «Dois», enfin, des frères brésiliens, Luis et Pedro Sartori do Vale, archers des temps modernes qui, avec leur arc, ont offert un festin de défis, pièges, farces et autres fanfaronnades.

Trois grands moments de cirque qui ont conquis le public. Rendez-vous en mars 2019 pour la 2e édition !



TRIBUNE POLITIQUE

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, le dossier de projet de voie de contournement des Pieux fait l'objet d'un transfert de compétence facultative. Rappelons que la somme qui resterait à la charge de la Communauté d'Agglomération est financé par les excédents de l'ex Communauté de Communes des Pieux.

Nous avons toujours été favorable à ce projet, ce dont nous avons fait état dans notre programme des municipales, projet qui nous paraît nécessaire et indispensable afin de favoriser la sécurité et la mobilité des Pieusais, des habitants du canton et des touristes qui viennent visiter notre région.

- Près de 4000 véhicules/jour circulent sur l'avenue de la Côte des Isles avec une prospective de 5000 véhicules/jour dans les dix ans si la voie de contournement ne se réalise pas.

- L'avenue de la Côte des Isles n'est pas adaptée pour recevoir ce niveau de trafic supplémentaire.

. Son profil en travers réduit (inférieur à 6 mètres) n'en fait plus un axe structurant des Pieux.

. Enjeu de sécurité important lié à un environnement pavillonnaire, scolaire, médical (Pôle de Santé).

- De par l'évolution des gabarits des engins agricoles, des autocars, cette voie d'une largeur de 5,50 mètres ne permet plus le croisement en mobilité de deux véhicules cités ci-dessus.

- Dans ce contexte, cette voie n'a plus vocation à assurer la fonction de contournement sud des Pieux du fait de la création de la ZAC (1000 habitants), du tissu résidentiel et des circulations piétonnes (notamment des enfants) qu'elle reçoit.

Jacques Leseigneur, Michel Papin, Elisabeth Boudaud, Régine Lecarpentier et Dominique Lecoffre
Liste « Agissons et continuons ensemble »

Tribune non transmise

Christophe Iskenderian, Laurent Estienne et Clovis Lecaplain
Liste « Les Pieux... Demain ! »

AGENDA DE L'ÉTÉ

SPORT

Durant tout l'été

ÉTÉ-JEUNES :

L'OSLC propose du lundi au vendredi pour les 8-17 ans : football, handball, karting, mini-golf, forest adventure...

Contact : C2A
14 route de Cherbourg
02 33 52 90 00
www.oslc-lespieux.fr

CENTRE D'ACTIVITES

VOILE ET VENT :

séances d'initiation et de perfectionnement, stages de char à voile et char à cerf-volant.

Contact : CAVV
route du Fort - Sciotot
02 33 04 16 78
www.oslc-lespieux.fr

LOCAL JEUNES :

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 18h30 (accueil possible de 07h à 10h). avec au programme activités manuelles, jeux et sorties culturelles ou sportives pour les jeunes âgés de 12 à 18 ans.

Contact : Ligue de l'enseignement de Normandie
Place de la Poste
02 33 94 73 04 -
06 59 50 05 29

CENTRE DE LOISIRS :

Des activités spécialement conçues pour les 3-12 ans : jeux, bricolage, sorties... Accueil de 7h à 19h

Contact : Centre de loisirs
Pôle Enfance
29, avenue de la Côte des Isles
09 66 89 85 34 -
07 60 79 74 21



VENEZ PASSER UN ETE DANS L'EAU ET A LA PLAGES DE SCIOTOT :

Le Pôle de Proximité des Pieux et les associations du canton proposent des animations gratuites et ouvertes à tous. Rendez-vous tous les jours à partir de 14h au poste de secours : mini-golf, badminton, handball, volley-ball, beach rugby, voile, kayak...

Contact : Pôle de Proximité des Pieux
31 route de Flamanville
02 33 87 68 00

BEACH-VOLLEY :

Le Volley-Club Flamanville-Les Pieux vous propose 4 tournois en 3x3 avec de nombreux lots à gagner. Samedi 16 juin - samedi 14 juillet - mercredi 15 août - samedi 25 août - samedi 08 septembre. Inscriptions sur place.

Contact : Volley-club - C2A
14 route de Cherbourg
02 33 52 90 00

SURF :

Cours de surf dispensés par le Cotentin Surf Club tous les lundis du 09 juillet au 27 août inclus.

Contact : Cotentin Surf Club
50340 Siouville-Hague
02 33 41 39 58

PETANQUE :

Rendez-vous tous les vendredis de l'été à 14h sur le terrain de Sciotot pour une après-midi sportive !

Contact : Association de Loisirs de Sciotot - C2A
14 route de Cherbourg
02 33 52 90 00



LA FÊTE SAINT-CLAIR

Du 20 au 22 juillet

Durant 3 jours, la commune des Pieux vivra au rythme de la Fête Saint-Clair. Au programme : parade dans le bourg avec le groupe BLV Music Show, vide-greniers le samedi 21 juillet), grand défilé, retraite aux flambeaux et clôture avec feu d'artifice le dimanche 22 juillet à 23h au stade de la Carpenterie.

FÊTE DE LA PLAGES

11 et 12 août

Plage de Sciotot

Deuxième grande fête de l'été, venez passer un moment convivial et chaleureux à la fête de la plage à Sciotot. Rendez-vous le samedi avec des jeux, un concert gratuit en plein air et un feu d'artifice. Au programme le dimanche, exposition de peintures, concours de pétanque, promenade à poney et concert en plein air.

FORUM DES ASSOCIATIONS

1er septembre
Salle Polyvalente
10h - 17h

Le rendez-vous incontournable pour tout connaître des cours et animations proposés par une trentaine d'associations de la commune, assister à des démonstrations de certaines disciplines et vous inscrire aux activités de votre choix.

CULTURE

Horaires d'été

Du 7 juillet au 1er septembre inclus :

- Médiathèque :
Mardi, Mercredi et Vendredi :
9h-12h / 15h30 -18h
Samedi : 9h-12h
- Centre multimédia :
Fermeture annuelle du 04 au 25 août
Mardi, Mercredi :
10h-12h / 15h30-18h30
Jeudi : 15h30-18h30
Vendredi : 9h-12h / 15h30-18h30
Samedi : 9h-12h

EXPOSITION :

«*Sparnach : un autre tour de France (en tandem)...*»
Du 13 juillet au 30 août

Sparnach*, c'est le nom qu'ont donné Laura et Hugo à leur compagnon de route : un tandem qui les a menés au départ de Caen sur les petites routes de France, en août 2014.

Médiathèque Victor-Hugo
4, place Saint-Clair
Entrée libre

FESTIVAL LA HAGUE EN MUSIQUES :

Du 05 au 09 août

La musique classique est à l'honneur dans La Hague. Pendant une semaine le territoire résonnera des airs de Rossini, Schubert, Hermann, Malher, Haeden ou encore Mozart. Renseignements et réservations auprès des offices de tourisme de La Hague.



Ce programme est donné à titre indicatif. Pour plus d'informations : www.lespieux.fr

RETOUR EN IMAGES...



1. Les vœux à la population 2. Une belle édition sous un grand soleil pour le Carnaval des Pieux 3. Un jumelage Les Pieux - Weener (Allemagne) convivial et dynamique 4. Le 19 mai, 1^{er} participation à l'événement normand « Pierres en lumière » 5. Vernissage d'une des nombreuses expositions présentées à la Médiathèque 6. Signature d'un partenariat avec Le Palace pour le dispositif «Coupons Pass Cinéma» 7. Les familles de l'atelier cuisine du CCAS préparent les gâteaux pour le carnaval des Pieux

